

**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE INTERDEPARTEMENTAL
DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE**

(Exeat-Ineat)



Division des personnels enseignants du 1^{er} degré
Cité administrative Duperré – Place des Cordeliers 17021 La Rochelle Cedex 1
Téléphone : 05.16.52.68.44

MOTIF de votre demande : EXEAT
 INEAT

- Rapprochement de conjoint
- Handicap
- Autorité parentale conjointe
- Parent isolé
- Raison Sociale ou CP

Participation aux permutations nationales de la rentrée scolaire 2018-2019

- oui (Barème obtenu :)
- non

Si vœux liés, veuillez indiquer le nom, le grade et le département de rattachement de l'enseignant concerné :

.....

NOM D'USAGE : **Prénoms** :

Nom de naissance :

Adresse actuelle :

Code Postal : **Commune** :

Date de naissance : **Lieu de naissance** :

☎ domicile* : **📞 portable*** :

Adresse électronique professionnelle *:@.....
(*impératif pour échange avec nos services)

Situation de famille :

Célibataire Marié(e) Pacs Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale Veuf (veuve)
(Joindre impérativement les pièces justificatives)

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2018 (y compris à naître) :
dont enfant(s) handicapé(s) :

Date de naissance des enfants :

.....

Situation administrative

Grade : **Echelon** :
Ancienneté générale de services au 01/09/2018 :

Professeur des écoles stagiaire

Position actuelle : activité disponibilité
 congé maternité prévu : Dates : congé parental
 autre (à préciser) :

Département (s) sollicité (s)

1	
2	
3	
4	
5	
6	

A....., Le.....

Signature de l'intéressé (e) :

Rappel pour toutes les demandes :

- . Une demande manuscrite d'Ineat ou d'Exeat (autorisation d'intégrer ou de quitter le département) adressée à Monsieur le Directeur Académique de l'éducation nationale de la Charente-Maritime.
- . Une promesse d'exeat (si la décision est prise), un avis différé ou sous réserve. (pour les candidats à un Inéat)

Pièces justificatives à fournir pour les demandes établies au titre de :

- Rapprochement de conjoint :

- . Une photocopie complète du livret de famille pour les agents mariés ou une photocopie du Pacs ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant reconnu par les deux parents pour les candidats vivant en union libre.
- . Attestation de reconnaissance anticipée de l'enfant, certificat de grossesse, certificat de scolarité pour les enfants,
- . Une attestation d'activité professionnelle du conjoint ou d'embauche dans le département de la Charente-Maritime (datant de moins de 3 mois) et le dernier bulletin de salaire ou copie de l'arrêté de mutation,
- . Le cas échéant, une attestation récente d'inscription au Pôle emploi ainsi qu'une attestation de la dernière activité professionnelle

- Handicap :

- . Attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé délivrée par la MDPH pour l'agent ou le conjoint,
- . Tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelle de la personne handicapée,
- . S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

- Autorité parentale conjointe (enfant de moins de 20 ans au 01/09/2018) :

- . Une photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- . En cas de divorce, la décision de justice concernant précisant les modalités de la garde de l'enfant,
- . Pour la garde conjointe ou alternée, toutes pièces attestant de la domiciliation de l'enfant
- . Le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisations de l'hébergement
- . Justificatif pour le département sollicité : certificat de scolarité de l'enfant, et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale, si l'adresse figurant sur la décision de justice a changé

- Situation de parent isolé :

- . Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique
- . Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.)

- Raisons sociales ou convenances personnelles

- . Tous documents nous permettant d'examiner la situation